

Population exposée aux nuisances sonores des infrastructures de transport

Définition

L'indicateur estime la part de la population exposée au bruit autour des grandes infrastructures de transport. C'est la part de la population d'un département exposée à un niveau sonore moyen de 68 dB(A) ou plus pour le bruit journalier, de 62 dB(A) ou plus pour le bruit nocturne. On considère qu'il s'agit des seuils, pour le bruit routier, à partir desquels un bruit va provoquer une « gêne » pour les habitants.

Pertinence

Les nuisances sonores sont aujourd'hui un signe prédominant de détérioration du cadre de vie, en milieu urbain comme au voisinage des grandes infrastructures de transport, ce que confirme l'attente grandissante des citoyens sur cette problématique. Différentes études montrent que le bruit en général pourrait contribuer à des effets très négatifs sur la santé, notamment via une mauvaise qualité du sommeil et une augmentation de la tension artérielle.

Limites et précautions

Pour le décompte des populations, tous les habitants d'un pâté de maisons situé dans une même tranche de niveau sonore sont considérés comme étant exposés de la même manière d'où une imprécision dans des secteurs disposant d'une mixité de formes urbaines importante. De plus, seules sont prises en compte les grandes infrastructures routières, indépendamment des effets éventuels d'autres sources potentielles (chemin de fer, aéroports, industries...).

Analyse

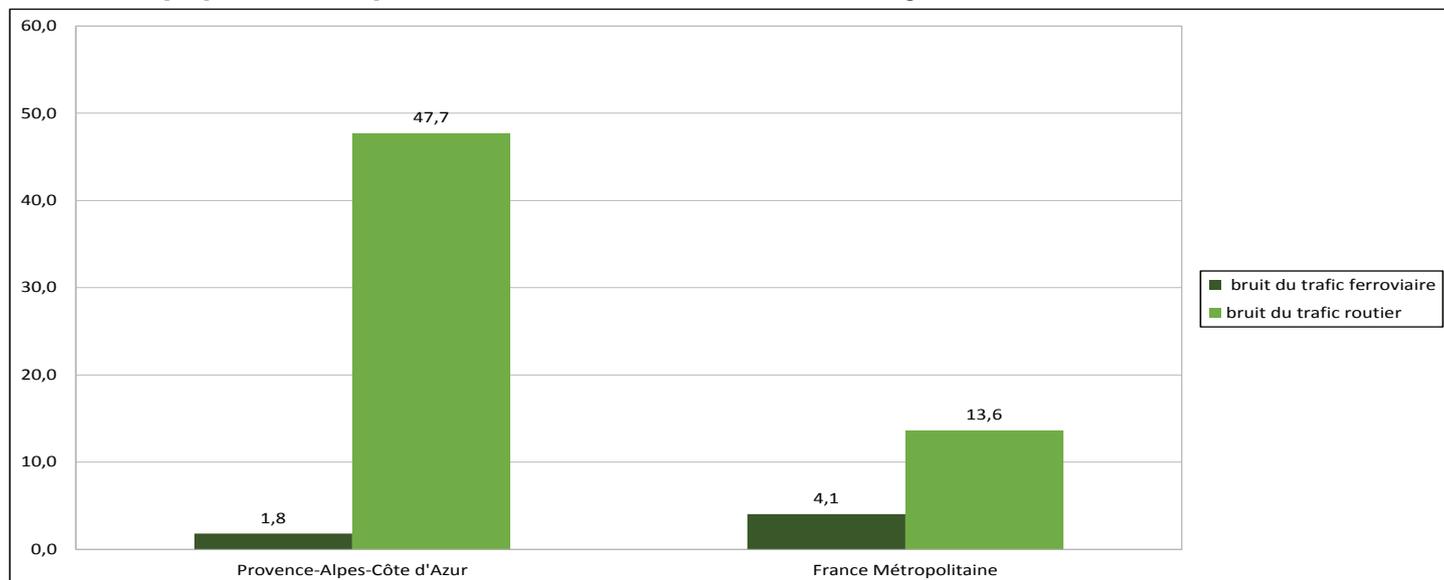
La part de la population exposée aux nuisances sonores des infrastructures de transport est sensiblement plus importante en PACA qu'en France métropolitaine. Ainsi, en cumulant les nuisances occasionnées par les trafics ferroviaires et routiers, 65 personnes sur 1 000 subissent ces désagréments en PACA contre 24 pour 1 000 sur le territoire métropolitain. De plus, au cours de la journée, les habitants de PACA (48 sur 1 000) sont nettement plus exposés au bruit du trafic routier que l'ensemble de la population en France métropolitaine (14 pour 1 000).

Part de la population exposée aux nuisances sonores des infrastructures de transport

Source : DREAL PACA, INSEE - Recensement de la population 2010

Part de la population en ‰	De jour		De nuit	
	Trafic ferroviaire	Trafic routier	Trafic ferroviaire	Trafic routier
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1,8	47,7	1,9	13,9
France métropolitaine	4,1	13,6	3,0	3,5

Part de la population exposée aux nuisances sonores - De jour



Part de la population exposée aux nuisances sonores - De nuit

